



**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Occitanie**

3, rue Charles Flahault  
34094 Montpellier - Cedex 5

Tél : 09 70 830 330  
Site internet : <http://occitanie.drjscs.gouv.fr/>

**Pour tout renseignement et demande de labélisation :**

**Olivier Coste**

Mission sport et santé

Tél : 04 67 10 14 80  
[olivier.coste@drjscs.gouv.fr](mailto:olivier.coste@drjscs.gouv.fr)

Auteurs : Olivier Coste et Mejdî Jamel  
Maquetage et réalisation : Brigitte Boisier - Service communication DRJSCS



Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Occitanie



Le label **Ville, Vivez  
Bougez !**



**Une démarche innovante  
d'accompagnement des communes pour la promotion de  
l'activité physique pour la santé**



# Charte d'engagement

Le territoire signataire adhère à la présente charte et s'engage à :

### ■ Article 1

Mettre en place un groupe de pilotage (en incluant la DRJSCS Occitanie) et nommer un référent qui coordonne le groupe, rend compte des actions et échange régulièrement avec la DRJSCS.

### ■ Article 2

S'approprier et utiliser, le cadre, les outils et les conseils proposés dans le contexte du label, utiles à la mise en œuvre des actions.

### ■ Article 3

Favoriser et soutenir la mise en œuvre d'actions par les associations locales jugées pertinentes de façon à créer une réelle dynamique autour de la promotion des activités physiques de santé.

### ■ Article 4

Mettre en œuvre, durant la 1<sup>ère</sup> année de labélisation, une action d'information et une action d'intervention issues du catalogue ou hors catalogue.

### ■ Article 5

Avoir mis en œuvre, au terme des 3 années de labélisation, une action de chaque type sur le territoire.

### ■ Article 6

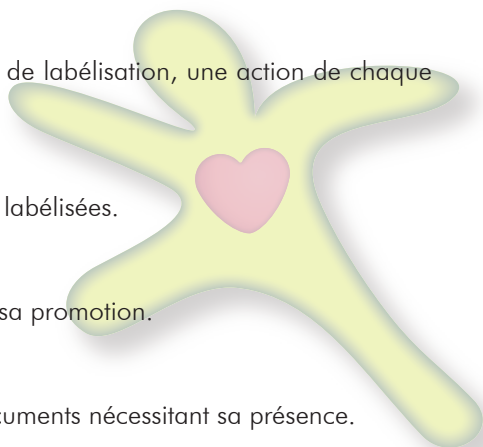
Participer au regroupement annuel des villes labélisées.

### ■ Article 7

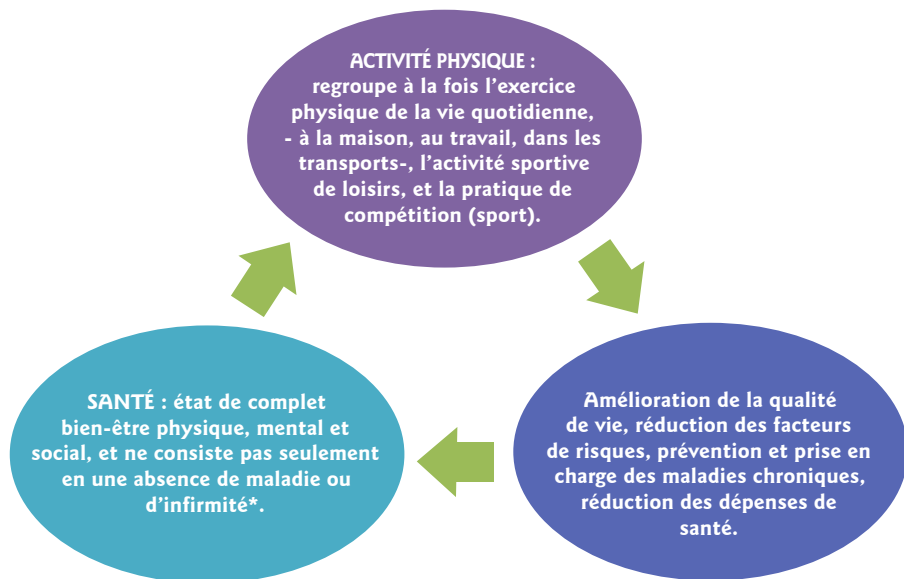
Devenir un acteur du label en contribuant à sa promotion.

### ■ Article 8

Afficher le logo de façon explicite sur les documents nécessitant sa présence.



## Activité physique et santé : un cercle vertueux



*\*Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946 ; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États. 1946; (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n°. 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.*

## Le Sport-Santé : définition d'un outil efficace



## Une démarche de promotion de l'activité physique pour votre territoire

### Structures éligibles

- Communes.
- Communautés de communes.
- Agglomérations.

### Objectifs

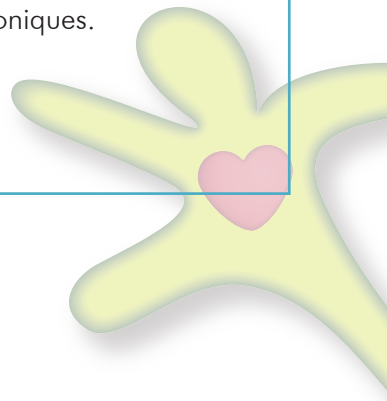
- Favoriser la mise en place d'activités physiques et sportives adaptées aux publics cibles.
- Promouvoir les actions inscrites dans le cadre du label.
- Développer les compétences des intervenants en activité physique et sportive.
- Promouvoir le label auprès de la population du territoire.

### Durée

- De la labélisation au renouvellement : 3 ans.

### Publics ciblés

- Enfants entre 0-5 ans et 6-11 ans.
- Personnes atteintes de maladies chroniques.
- Personnes en situation de handicap.
- Personnes en surcharge pondérale.
- Personnes sédentaires.
- Personnes en perte d'autonomie.



## Un répertoire dynamique pour faire bouger votre territoire

### INFORMATION



- À partir des outils présents dans le catalogue « information ».
- Bulletin municipal, site Internet, outils validés dans le cadre du PNNS (affiches, guides), ...
- Evènements (soirées d'information, interventions auprès du public scolarisé, journées sport et santé...).

### INTERVENTION



- À partir du catalogue « intervention » Ville Vivez Bougez.
- Initiative locale pertinente validée par la DRJSCS.
- Actions déjà expérimentées localement.

### FORMATION



- Des éducateurs, des animateurs sportifs ainsi que toutes personnes concernées par la thématique du label.
- Acquisition de compétences pour l'accueil des publics cibles.
- Au sein de la fiche catalogue « formation ».

## Une démarche de qualité pour vous accompagner

### PROCESSUS DE LABÉLISATION :



- Comprendre les raisons de la demande du label et des attentes.
- Faire un état des lieux des actions déjà réalisées en Sport-Santé.
- Définir des perspectives d'actions.

### PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT :



- Mettre en place des actions Sport-Santé conformément au cahier des charges.
- Instaurer une relation entre le groupe de pilotage et le tissu associatif.
- Etre un acteur dynamique du label.

### PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT :



- Evaluer les actions Sport-Santé mises en place sur le territoire.
- Evaluer les initiatives d'actions Sport-Santé et la capacité de continuité de développement du label.
- Penser les perspectives d'évolution à moyen et long terme.



3 ANS

# La DRJSCS : une mission d'accompagnement des collectivités

Accompagnement de proximité  
de la structure labélisée.

Reconnaissance d'actions déjà existantes  
dans le domaine du Sport-Santé.

Engagement dans la mise en  
place de programmes pilotes.

Volonté de mutualiser les compétences  
(collectif Vivez Bougez).

Expertise dans le lien entre  
activités physiques et santé.

Connaissance du milieu associatif sportif.

## La mission Sport et Santé : support de la promotion de l'activité physique en Occitanie

### Une commission Sport et Santé :

- assurer le développement stratégique du domaine sport et santé en région avec l'appui des directions départementales interministérielles en charge du sport.

### Un collectif « Vivez Bougez » :

- réunir de nombreuses structures investies dans la promotion des activités physiques (comité régional olympique et sportif, ligues et comités régionaux, Mutualité Française, UFRSTAPS...)
- assurer la mise en œuvre de la politique régionale.

## Une reconnaissance et une visibilité pour les communes dynamiques



### Grandrieu Un beau label "Ville, vivez, bougez" à Margeride-Est

Elle est la 1<sup>re</sup> communauté de communes à l'obtenir en Lozère.

Mardi 25 janvier, Pierre Portier, président de la communauté de communes Margeride-Est, a été reçu par le directeur régional de la CCME à Languelec-Brouhaie pour lui remettre le label "Ville, vivez, bougez". Il s'agit d'un accord pour promouvoir et développer le label "Ville, vivez, bougez". Il s'agit d'un accord pour promouvoir et développer le label "Ville, vivez, bougez".



**Byzela Mélières, éducatrice sportive**  
« C'est grâce à la volonté des élus qui ont cherché à promouvoir l'engagement citoyen et participatif, en donnant une priorité à la population en regard de sa jeunesse et un renforcement de l'offre culturelle et sportive, que la CCME a pu mettre en place des actions de promotion de la santé et de la prévention des populations. C'est surtout une volonté de faire de la commune un lieu de vie agréable et dynamique, en favorisant les initiatives de citoyens et de bénévoles qui ont permis de concrétiser ces actions ».

**Le diplôme de label a été remis au président de la communauté de communes, Margeride-Est**  
« C'est grâce à la volonté des élus qui ont cherché à promouvoir l'engagement citoyen et participatif, en donnant une priorité à la population en regard de sa jeunesse et un renforcement de l'offre culturelle et sportive, que la CCME a pu mettre en place des actions de promotion de la santé et de la prévention des populations. C'est surtout une volonté de faire de la commune un lieu de vie agréable et dynamique, en favorisant les initiatives de citoyens et de bénévoles qui ont permis de concrétiser ces actions ».

Remise du label à la ville de Margeride-Est (25 janvier 2012)



Remise du label à la ville de Mèze (07 avril 2011)



Le label à la mairie de la Grande Motte (juin 2011)

### LABEL VILLE VIVEZ BOUGEZ

Le premier label est valable pour une durée de trois ans à la date de son obtention.

**La ville de la Grande Motte s'engage à :**

- Promouvoir l'activité physique auprès de tous les habitants en développant une diversité d'activités ludiques et sportives adaptées aux différents publics.
- Favoriser et soutenir la mise en œuvre d'activités sportives et culturelles locales de façon à créer une offre dynamique autour de la promotion des activités physiques de loisir.
- Valoriser la dimension d'attractivité, sociale, culturelle et sportive des équipements sportifs existants.
- Aménager des espaces prioritaires (promoteurs de l'activité physique).

**La direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Languelec-Roussillon s'engage à :**

- Accompagner et valoriser les actions de promotion des sports de loisir et de la culture physique.
- Mettre son réseau technique et matériel à disposition.

Fait à la Grande Motte le 25/06/2011

Le premier label est délivré à :

Le maire de la Grande Motte  
Byzela BOSSIGNAC

Le premier label est délivré par :

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Jean-Pierre BENOIST

Le label